



Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 23 avril 2019

Qualité de l'eau, enjeux littoraux et gestion des risques d'inondation : le comité de bassin définit des orientations pour répondre aux objectifs fixés par les directives européennes

Le jeudi 25 avril de 10h à 15h30, le comité de bassin Loire-Bretagne se réunira en séance plénière à l'Agrocampus de Tours-Fondettes (Indre-et-Loire).

Cette séance plénière sera consacrée aux premiers documents des prochains cycles de gestion pour mettre en œuvre les directives européennes et notamment :

- l'adoption des grands principes et axes de travail pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesures (préparation du cycle 2022-2027) de la DCE (directive cadre européenne sur l'eau) *,
- la formulation d'un avis sur le projet des questions importantes, du calendrier et du programme de travail du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de la DI (directive inondation) *,
- la formulation d'un avis sur les projets de stratégie des 3 façades maritimes* (Nord Atlantique - Manche Ouest, Manche Est - Mer du Nord, Sud-Atlantique).

Un processus d'information et de concertation de plusieurs mois est nécessaire pour l'adoption de ces documents.

Le processus démarre avec l'analyse de la situation de l'existant, **l'état des lieux** (où en sommes-nous de l'atteinte des objectifs fixés ? quelles pressions sur la ressource et le milieu aujourd'hui et dans le futur ?), la définition des enjeux, **les questions importantes** (quelles sont les priorités sur le territoire ?) et la définition des **objectifs à atteindre**.

(*) Des objectifs ambitieux fixés par les directives européennes

- Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour le **bon état des eaux d'ici 2027** (une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique),
- Directive inondation (DI) pour **réduire les conséquences liées aux inondations**,
- Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) afin de parvenir au **bon état écologique du milieu marin** européen d'ici 2020,
- Ou encore, Document stratégique de façade (DSF), afin de développer une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les **secteurs marin et maritime**.



Second volet des Assises de l'eau

Enfin, le comité de bassin du 25 avril sera l'occasion d'une nouvelle contribution au second volet des Assises de l'eau !

Thierry Burlot et trois intervenants : **Monsieur Laurent Baraduc** de la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire, **Monsieur Serge Lhermitte** du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et **Monsieur Jean-Marc Meynard** de l'Institut National de la Recherche Agronomique **échangeront autour de la cohérence des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques et de la politique agricole commune (PAC)**.

Ce comité de bassin sera suivi d'une visite organisée par le lycée Fondettes de leur exploitation agricole.



Les questions importantes du Sdage, donnez votre avis, dernière ligne droite :



<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/cms/accueil/le-bon-etat-des-eaux/votre-avis-sur-leau.html>



Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr

Suivez-nous sur :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Présidé par **Thierry Burlot**, **le comité de bassin** compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'État.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr